

Les Françaises voteront-elles en 1935

L'Union Française pour le Suffrage des Femmes a adressé à M. Flandin, président du Conseil, la lettre suivante :

Paris, le 15 décembre 1934.

A Monsieur Pierre-Etienne Flandin,
Président du Conseil des Ministres.

Monsieur le Président,

C'est le 10 Janvier que doivent être closes les listes électorales pour les élections de 1935. Si, comme nous l'espérons, le Gouvernement propose aux Chambres de nous conférer le droit de participer aux prochaines élections, il faudrait que le Parlement puisse en être immédiatement saisi.

Nous savons, Monsieur le Président, que vous ne comptez vous occuper des questions électorales qu'à la fin du mois de janvier, mais pour nous ce serait trop tard et les Françaises ne comprendraient pas que vous les ayez ainsi abandonnées, alors qu'elles mettaient en vous tant de confiance.

Au moment où les femmes Turques viennent d'obtenir leurs droits politiques, au moment où le Président du Conseil de Turquie, Ismet Pacha, vient de déclarer à la tribune que la civilisation d'un pays se mesure à la place qu'il fait à la femme, il serait désastreux que notre pays continue à nous ignorer et à nous boycotter.

N'avons-nous pas entendu votre Ministre du Travail faire à la Chambre (29 novembre) cette déclaration que nous extrayons du Journal Officiel :

« N'est-il pas souhaitable que le travail soit assuré aux Français plutôt qu'aux étrangers, aux jeunes plutôt qu'aux vieillards (Très bien! très bien sur de nombreux bancs), aux hommes plutôt qu'aux femmes? (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs) ».

Est-ce là vraiment, concernant les femmes, les seules paroles que nous puissions attendre du Gouvernement?

Nous savons, Monsieur le Président, les immenses difficultés que vous rencontrez et croyez bien qu'en vous parlant de nous, nous en éprouvons quelque gêne, mais dans le grand mouvement de redressement national que vous tentez, il ne faut pas que nous ayons la sensation d'être des sacrifiées. Si vous ne pouvez pas nous donner immédiatement tout ce que nous pouvons souhaiter, donnez-nous au moins, avec le vote municipal, une première satisfaction.

Le courage que vous avez déployé à la tribune de la Chambre pour lutter contre la spéculation, vous l'aurez aussi, Monsieur le Président, nous en sommes certaines, pour tenir tête à quelques anti-féministes du Sénat, fort peu nombreux d'ailleurs, car nous avons la conviction que l'ensemble de la Gauche Démocratique vous suivra en ce moment si vous voulez bien prendre en main notre cause.

Nous avons très nettement la sensation que si vous, Monsieur le Président, vous ne réussissez pas, nous ne réussirons jamais. Faudra-t-il donc alors nous tourner vers les partis extrémistes de droite ou de gauche pour leur demander leur concours? Croyez bien que la grande majorité des femmes ne le souhaite nullement, désirant, par dessus tout travailler dans l'ordre et la concorde.

Nous attendons avec confiance votre réponse, car il nous faut dès maintenant nous organiser en vue des élections municipales et nos groupements départementaux attendent nos instructions.

En nous excusant de venir encore ajouter à vos soucis, croyez, Monsieur le Président, à tous nos sentiments de respectueuse sympathie.

C. Brunsvicig

Le but de cette lettre est, comme on le voit, de demander au Gouvernement de prendre position sur la question du vote féminin.

Dans un grand nombre de lettres adressées aux associations féminines, le Président du Conseil a bien affirmé qu'il restait fidèle aux idées qu'il avait toujours défendues et demeurait « personnellement favorable à l'accession progressive des femmes à la vie politique », mais cette for-

mule un peu vague employée par les derniers congrès radicaux sans aucun désir d'aboutissement, ne peut nous donner satisfaction.

Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est savoir si le Gouvernement prendra l'initiative d'un projet de loi, nous permettant de prendre part aux prochaines élections, ou bien s'il désire que nos organisations agissent d'urgence, avec l'appui du Gouvernement, pour faire aboutir les propositions déposées.

Sur ce dernier point le Gouvernement serait parait-il favorable, mais nous avons besoin de précisions pour agir auprès de la Chambre et du Sénat.

C. B.

1934-82 x 89-12

n° 1132